Solidaires DOUANES

Groupe de Travail de Réseau
Surveillance
(Enjeux métiers et équipements)
du jeudi 24 novembre 2022

Missions/Carrière/Conditions de travail | *Communiqué*

~~**Effectifs, réelle bonif', horaires, récup', primes…**~~

Gilets pare-balles, polos, gants, supervision…

La montagne accouche d'un mulot (de labo…) !

Agitation sur tapis vert ? D'autres se sont terrés !

Il est des groupes de travail (GT) où nous attendions un format dense. Le GT Surveillance du 24/11/2022 a laissé un goût amer. Énième instance désertée depuis 1 mois par la Directrice générale (DG), ce GT était présidé par M. Patrice François (chef du bureau Réseau 2 – R2).

Un GT attendu, depuis des années !

Voilà 5 années que la demande de tenue d'un GT embrassant différentes thématiques de la branche Surveillance était formulée !

Certes voilà 2 semaines, nous avons été échaudés par le traitement plus que léger de la thématique spécifique Garde-frontières[1]. Sur 2 points notamment :

- l'absence de moyens conséquents pour renforcer cette mission dans le cadre du déploiement en 2023 du nouvel outil *Système entrée sortie* (SEE, ou en anglais *Entry Exit System* – EES ou 2ES), aux dépends de la LCF douanière ;
- « l'invitation » de la Commission européenne faite à la France d'octroyer le droit de fouille à l'ensemble des garde-frontieres, policiers inclus !

Néanmoins, nous avions été dans le même temps agréablement surpris du rapport d'audit produit par l'inspection des services (IS), sur la sécurité dans les contrôles. Un rapport de qualité sur plusieurs points :

- une méthodologie sérieuse : des entretiens avec des encadrés et encadrants, dans un panel de services ;
- une restitution sincère, transparente, pointant la responsabilité du sous-effectif dans l'insécurité des dispositifs de contrôle (*cf ci-après en bas de p3*).

Sommaire

Tract/résumé *p 1*

Compte-rendu *pp 2-3*

Annexes *pp 4-11*

n°1 : déclaration liminaire *pp 4-6*
→ analyse et remarques *p 5*
→ exemple illustré (BSE SLA) *p 6*

n°2 : le tabou de la retraite *pp 7-10*
→ comparatif inter-admin[if] des dispositifs de « bonif ' » *pp 8-9*
→ revendications SOLIDAIRES *p 10*

Lexique *p 11*

Un GT décevant, préfigurant les années à venir !

Nous pensions à tort que l'analyse de l'IS aurait été un point d'appui pour revendiquer des effectifs. Car en même temps, l'Allemagne recrute des milliers de postes (44 000 en 2021, 48 000 en 2022, cf p2) !

Idem pour la reconnaissance des métiers et fonctions exercées. Rien au niveau paye, ni au niveau retraite. L'inflation et la technicité appellent une revalorisation des primes (cf p2) ou du dispositif de départ anticipé en retraite (pp 8-10)? Il n'en fut rien. SOLIDAIRES a formulé -seule- des propositions et revendications concrètes, solides, étayées (*explications p3*).

Sur le gilet pare-balles (GPB) féminin, pas mieux. Rien de neuf depuis 5 ans. Ni représentation du fournisseur, ni du ministère de l'Intérieur qui pourtant passe une commande groupée pour la Douane, du fait de son sous-effectif…

En l'absence de moyens, les collègues seront davantage pressurés : « *l'opérationnel prime sur les activités de la vie privée* » dixit la « haute » administration ! **La DG compte faire avaler la couleuvre par un cycle de GT en 2023… C'est une expérimentation de modifications énormes qui va être engagée, à l'échelle nationale !** Aux dépends des collègues, traités tels des mulots de laboratoire.

1 Cf notre compte-rendu du GT Garde-frontières du 07/11/2022 : *La grande démission ?* (solidaires-douanes.org/Garde-frontieres)

A) Avec un début des échanges à 9h30, le débat se tenait sur la journée.

Espoir d'une discussion de fond sur l'organisation du travail …

Une fois n'est pas coutume depuis des mois, la réunion (hors Comités techniques de Réseau [CTR] des 24-26/10) s'est tenue sur le format d'une journée.

SOLIDAIRES s'est donc préparé en conséquence avec force revendicatif en maints domaines (*quelques extraits dans notre liminaire, p4*) :

- effectifs et missions (effectifs X 2, *cf encart ci-contre*) ;
- droit à la formation, au télétravail, à des activités annexes au service de la Collectivité (pompiers volontaires, réservistes militaires, etc) ;
- régimes de travail, planning et cotes de service ;
- réelle *bonification* (pour notre part, nous préférons parler d'une -juste- *compensation* des risques/pénibilité) retraite (+1 trimestre/an dès la 1ère année, fin des plafonds, etc. *cf p8*) ;
- abondement indemnitaire en reconnaissance de la technicité notamment des fonctions clefs & à hautes responsabilités juridiques (chef d'équipe, chauffeur…) exercées par des personnels C et B (+100 points d'indice/mois, soit 500 €, *cf encadré en bas à droite*) ;
- revue de l'équipement (soit compléter le CTR du 26/10/2022).

… Vite douché par la censure !

D'entrée, la « haute » administration limite la discussion à :

- une revue matérielle ;
- LA recette traditionnelle aux problèmes en Douane : gestion de la pénurie, dispensée avec la plus grande générosité et tous azimuts !

SOLIDAIRES intervient plusieurs fois pour recadrer les discussions sur les moyens organisationnels (effectifs) et compensations (retraite, indemnités) : silence (complice ?) d'autres syndicats…

La préconisation de l'Inspection des services (IS) sur un renforcement des effectifs dans les brigades comme seule vraie mesure sécurisant les contrôles ?

CENSURÉE ! Le président ose même un « *Une fois à Bayonne, un individu a foncé sur un dispositif renforcé, ce qui ne garantit pas la sécurité* » !!!

Pour SOLIDAIRES, on croît rêver : cette exception confirmant la nécessité du nombre + grand encore, face à la dangerosité reconnue.

48 000

C'est le nombre de douaniers en Allemagne[2], État à la population de 83,1 millions d'hab., avec 6 écoles des Douanes (2 en France).

À due proportion de la population, la France (68,4 millions d'hab., Outre-mer inclus) **doit disposer de 39 500 douaniers** (17 000 en 2022), d'autant que le territoire à réguler est + grand ! Donc embaucher 22 500 collègues, dont 11 250 en Surv !

Avec un tel niveau d'effectifs, la disponibilité opérationnelle serait garantie en toutes occasions :

- Finis les refus de congé en vacances scolaires !
- Finis les refus d'autorisations d'absence contre les pompiers volontaires et réservistes militaires !!
- Finis les refus de stage de formation continue, si dotation en nouveaux centres de formation !!!
- Finies les tensions sur la cote de service (planning) et les mises en danger dans les contrôles !!!!

Ça améliore les conditions de travail et c'est rentable : cela permet de lutter contre la fraude et de recouvrer des milliards d'€, en réarmant notamment les services contentieux !

La preuve en image sur le site officiel des Douanes allemandes

500 €/mois pour CDE en SU !

À ancienneté égale (10 ans dans le grade), **c'est la différence de paye entre 2 encadrants :**

- un **inspecteur** (cat. A), 6e échelon (IM 513)
- un **C1** (cat. B) chef d'équipe (CDE), 6e éch. (IM 416)

SOLIDAIRES rappelle :
à travail égal,salaire égal !
(art L.3221-4 du Code du travail)

2 Sources : https://www.zoll-karriere.de/KP/DE/Der_zoll.html ; https://www.zoll.de/DE/Der-Zoll/Aufgaben-des-Zolls/aufgaben-des-zolls_node.html

B) La « haute » administration nie le réel car il échappe à sa sphère d'influence : elle ne peut vivre qu'en parasitant celui-ci, par des relais…

En revanche les agents eux ont un pouvoir concrêt sur ce réel : il faut donc briser ces empêcheurs de diriger ! C'est bien une lutte de pouvoir à bas bruit. Panel d'outils de domination :

Cote de service ? Dixit DG : *Au diable la vie privée !*

Pour la base, le nerf de la guerre, c'est la cote de service. Ceci afin de pouvoir concilier vie personnelle et vie professionnelle.

SOLIDAIRES *indentifie ainsi un problème de recrutement sur les postes d'encadrement : avant les encadrants venaient de la base. Ils connaissaient donc ses attentes et savaient lui parler. Désormais, les recrutements externes le garantissent moins !*

Pour le président, au contraire « *l'opérationnel prime sur les activités de la vie privée* […] *c'est d'abord les nécessités de service qui comptent !* »

SOLIDAIRES *rappelle que L'ESCLAVAGE A ÉTÉ ABOLI EN 1848 ! ET QUE LES COLLÈGUES NE SONT PAS DES COBAYES ! SOLIDAIRES dénonce ce point de vue managérial, à la fois mensonger et culpabilisateur vis-à-vis de nos collègues !*
Ce qui doit s'imposer dans les services, c'est l'abondement en effectifs.

En Douanes, des syndicats se sont liés les mains sur les salaires, jusqu'en 2024 inclus !

Au sein de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI), **l'accord d'accompagnement relatif au transfert / abandon des missions fiscales** (TMF) vers la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) est une arnaque !

Il empêche les syndicats signataires (CFDT, CFTC, CGT, USD-FO, UNSA, CGC) **de revendiquer quoi que ce soit** notamment en matière indemnitaire sur la période du transfert :

– p2 de l'accord : « *la négociation a permis de faire émerger un accord sur […] un accompagnement indemnitaire pérenne pour l'ensemble des agents* ».
– p7 de l'accord : « *La mise en œuvre de cet accord est subordonnée à la reprise, à la normalisation du dialogue social* […] »

Seul SOLIDAIRES a refusé de valider cet accord honteux !

Il est urgent de combattre l'inflation !
Nous n'attendons pas 2025 pour une justice salariale !

SOLIDAIRES est POUR une reconnaissance impérative :
- **de la technicité** (élargissement et hausse de la NBI) **;**
- **des sujétions** (aéroportuaires, fidélité territoriale 93) **;**
- **et des responsabilités** (chef d'équipe, chauffeur, etc) !

Grand chantier en 2023 : *la stratégie du choc ?*

Un cycle sera lancé par la DG dès janvier 2023, pendant quasi 1 an, sur :
– la formation professionnelle (FP) ;
– l'organisation du travail ;
– l'équipements, moyens ;
– l'encadrement ;
– les spécialistes (marins, etc).
Cela se concluera par un vote officiel en Comité technique de réseau (CTR).

Les autorités ne laisseront pas de marge de manœuvre :
– « *il nous faut finaliser le tableau qui nous a été communiqué* » ;
– « *la réécriture de l'instruction cadre n'est pas un simple dépoussiérage* » !

L'inspection des services (IS) reconnaît qu'un effectif renforcé est primordial pour la sécurité des contrôles !

Comme l'ont souligné nombre d'interlocuteurs de terrain, tous grades confondus : « la sécurité c'est le nombre ».
Depuis le déploiement de l'arme longue, le nombre minimum d'agents par escouade est fixé à quatre, mais les conditions de sécurité varient selon les circonstances de contrôle et ce nombre est considéré tant par les agents de terrain que par le bureau R2 comme insuffisant pour assurer la mission LCF en toute sécurité.
Ceci atteste que le juste effectif des brigades est un facteur de sécurité, car il est avéré que le nombre demeure un facteur essentiel de la sécurité.

Extrait du rapport de l'IS du 01/10/2022, pages 29-30

Est-ce qu'une immense (contre-)réforme va bouleverser la branche SURV ? Peut-être pas.

Mais la dernière fois qu'il y avait un tel cycle de réunions, c'était contre le transfert des missions fiscales (TMF) en AG-CO ! On a vu ce que cela peut donner : l'hécatombe. **Ainsi, peut s'engager dès 2023 un « lab' Fra », c'est-à-dire un lab' AuRA** (laboratoire Auvergne-Rhône-Alpes) **à l'échelle nationale !**

Une autre voie est possible que la gestion de la pénurie : s'inspirer du *modèle allemand*, en embauchant massivement !
Pour SOLIDAIRES, c'est rentable, déterminant et éprouvé ! À défaut, des missions, populations & territoires seront abandonnés, tandis que la vie et la santé des collègues seront les courroies d'ajustement.

Annexe n°1 :

Déclaration liminaire de SOLIDAIRES Douanes

Annexe n°1 : notre déclaration préalable *(début)*

Solidaires DOUANES

Groupe de **T**ravail de **R**éseau
Surveillance
(Enjeux métiers et équipements)
du jeudi 24 novembre 2022

Missions/Carrière/Conditions de travail | ***Liminaire***

Monsieur le président,

Nous voici invités à une *réunion technique sur les enjeux métiers et les équipements de la Surveillance*.
Réunion technique, qu'est-ce donc ? En quoi se distingue-t-elle d'un *groupe de travail* ? Ou d'une *réunion de travail* ? Ou d'une *séance de travail* ?

Nous relevons une multiplicité grandissante de qualificatifs dans la désignation des instances de dialogue social, sans que nous n'y voyons de pertinence (détails dans le tableau ci-dessous).
Sauf à perturber les pratiques, à minorer la représentativité, diluer les engagements... Et diviser pour régner.
Ce n'est pour notre part pas une vue de l'esprit, au lendemain de la tenue d'une *réunion-séance de travail* sur la retraite *en Surveillance* , à laquelle étaient conviés le Service des retraites de l'Etat (SRE) et la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) !
Réunion où la présence de SOLIDAIRES Douanes a été refusée par la sous-direction Ressources humaines et relations sociales (SD-RH) !

Réunions DG-syndicats (hors instances – nov 2022)

Types d'instance	Thème	Dates
GT (groupes de travail)	Garde-frontières	07/11
	Droits syndicaux	14/11
	Télétravail	22/11
RT (réunion techniq.)	Surveillance	24/11
RT (réunion de travail)	Retraites - Pénibilité en OPCO	15/11
	Retraites - SU (séance de travail avec le SRE et la DGAFP) *→ suite accord 17 mai 2019*	23/11
	Article 60 Code des douanes	25/11
COSUI (Comité de suivi)	Fonds d'amélioration du cadre de vie *→ suite accord 4 avril 2022*	15/11

Ce refus exprimé par la « haute » administration à notre présence au GT retraites d'hier fut notifié lundi, c'est-à-dire 2 jours seulement auparavant. De surcroît, il fut fait le même jour que la diffusion d'un message de la Directrice générale (DG) d'appel au vote aux élections professionnelles ! Quel symbole !
En faisant fi de la représentativité d'une organisation syndicale, membre de la 1ère fédération du ministère des Finances, quel formidable aveu donne alors à voir la « haute » administration de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) dans sa considération réelle vis-à-vis du « dialogue social ».
Notre point de vue, technicien, déterminé, combatif, et toujours attentif à l'intérêt général et des personnels, dérange-t-il !? Nous n'osons le croire... Pour éviter les hiatus dans la communication, nous nous sommes donc adressés directement hier soir au SRE et à la DGAFP pour livrer nos éléments d'analyse et de revendications.

C'est pourquoi, fidèles à nos principes, nous allons livrer présentement nos éléments d'appréciation sur les enjeux métiers et les équipements de la Surveillance.
Les attentes des collègues sont grandes. Et quelque espoir syndical existait à la constatation du rapport de l'Inspection des services (IS) sur la sécurité dans les contrôles. Ce rapport, de très bonne facture, montre que le sujet a été approprié sérieusement :

- la méthodologie de travail est rigoureuse (consultation de différentes populations, transcription sincère des données, etc) ;
- de fait, le diagnostic est là, il livre des clés fondamentales d'analyse et diverses préconisations. Ainsi qu'indiqué précédemment dans notre déclaration préalable au Comité technique de réseau du 03 novembre dernier, le besoin massif de moyens est identifié[1]. À due proportion de population, si la DGDDI devait s'aligner vers son homologue allemande (48 000 agents), SOLIDAIRES Douanes rappelle qu'il faudrait plus que doubler les effectifs pour les porter à 39500 en France[2].

Malheureusement, au niveau de la mise en pratique, la montagne accouche ici d'une souris.
Les préconisations sont générales (davantage de supervision, davantage de formations annuelles), sans qu'un abondement massif de moyens soit mis sur la table, y compris bâtimentaires pour rénover exhaustivement l'ensemble du parc (cf *au verso* les photographies expressives sur une -seule- unité).
Nos collègues, instruments du Service public et de la République sont particulièrement exposés, et l'actualité récente vient encore de le prouver, dans toute sa dureté.
La seule solution, déjà identifiée par l'Administration, sera la gestion de la pénurie d'effectifs par « *la mise en coordination* », mais qui laissera vacants des pans entiers du territoire. Nous escomptons vivement être au début d'un processus de cycle de discussions véritablement conséquent.
Au demeurant, pour valoriser les fonctions, il importe de tenir compte de l'exercice de tâches d'encadrement par des agents de catégorie B et C : chef d'équipe, chauffeur. Pour rappel, statistiquement il y a 6 fois moins de taux d'encadrement par la catégorie A en SURV (7% de l'effectif total de la branche) qu'en AG-CO (40%).
En compensation de l'exercice de ces tâches, qui requièrent une forte responsabilité (encadrement de plusieurs agents, préservation de leur intégrité physique), SOLIDAIRES Douanes revendique donc l'attribution d'une indemnité mensuelle forfaitaire de 500 € pour ces personnels (critère : 1 seul service mensuel dans l'exercice de ces missions).

1 Ainsi que l'indique le rapport d'audit (p30) : « *Ceci atteste que le juste effectif des brigades est un facteur de sécurité, car il est avéré que le nombre demeure un facteur essentiel de la sécurité* »
2 Pour davantage de détails : http://solidaires-douanes.org/Guide-effectifs

Annexe n°1 : notre déclaration préalable *(suite et fin)*

Exemple : sécurité dans l'exercice des missions de service public
La brigade de surveillance extérieure de Saint-Louis Autoroute (BSE SLA)

Photographies de l'état des lieux

Des infiltrations qui font un carton ?!

Ambiance électrique ne tenant qu'à un fil ?!

Commentaires :

Pendant plusieurs années, l'entreprise ayant -normalement- le contrat d'entretien de la toiture n'a rien fait en matière d'étanchéité.
Mais, récemment, suite à impulsion de SOLIDAIRES, elle est intervenue 2 fois, sans succès.
Les intervenants ne trouvent pas d'où proviennent les fuites, affectant plusieurs endroits du bâtiment de la brigade...

Il a été rapporté par l'encadrement aux agents qu'un test, avec une mise en eau de la toiture, est prévu dans les semaines à venir...
Il s'agit de détecter d'où viennent les fuites dans ce batiment situé sur la plateforme autoroutière, qui est un des principaux points d'entrée de camions poids lourds en France !
Comme en d'autres endroits, les malfaçons et l'absence d'entretien renvoient une image de Quart-Monde.

À côté de nos homologues et voisins suisses, l'atteinte au bon renom de l'Administration française est manifeste.
Il est urgent d'intervenir !
SOLIDAIRES relaie le projet de rénovation soutenu par la brigade. Cela solutionnerait les problèmes de ventilation, de chauffage, de sanitaire, d'odeurs... Pour travailler dans de bonnes conditions.

Existant

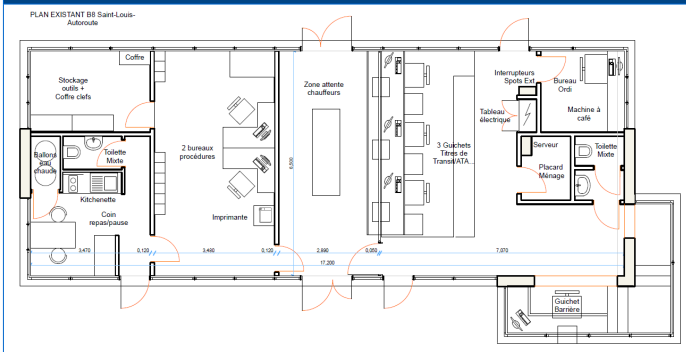

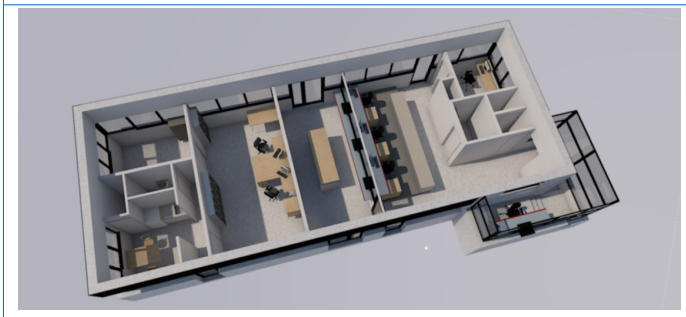

Projet soutenu par la brigade

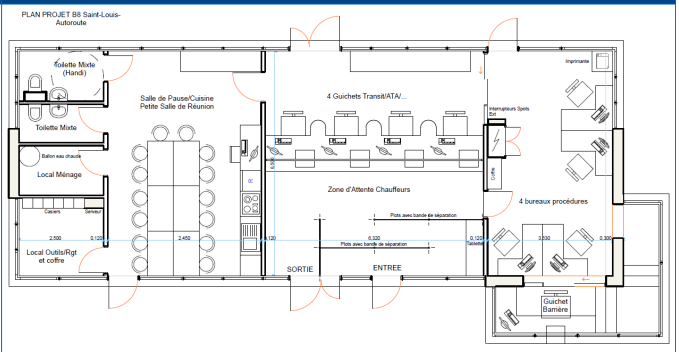

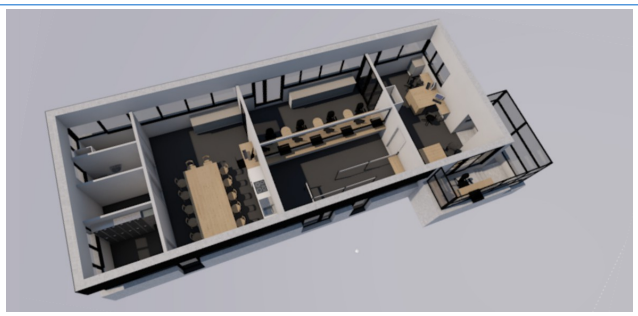

La délégation SOLIDAIRES Douanes
Le jeudi 24 novembre 2022

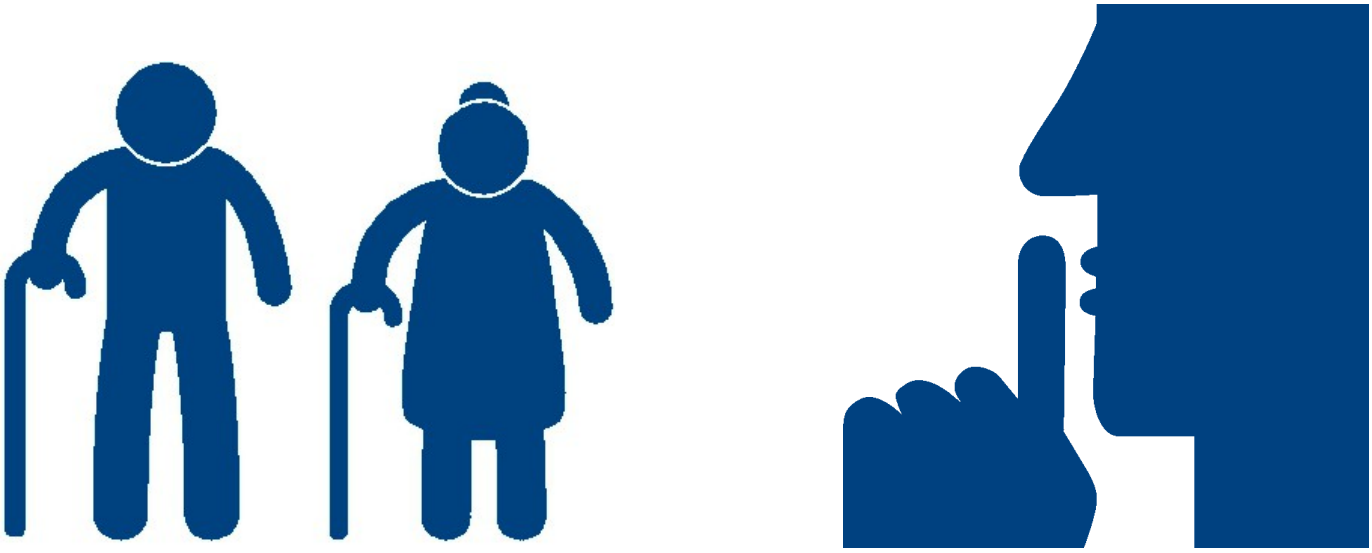

Annexe 2 :

Une question taboue : l'inégalité retraite en Douanes !

(par rapport aux autres administrations)

A) Comparatif inter-administratif des dispositifs de « bonification »/compensation retraite

a) Présentation

Critères		Douanes (DGDDI)	Police nationale (DGPN)		Pénitentiaire (DAP)	Gendarmerie (DGGN)	
			A, B, C (corps de commandement, d'encadrement et d'application)	A⁺ A⁺⁺ (corps de conception et de direction)		B, C (sous-officiers, militaires du rang)	A⁺, A (officiers)
	Réglementation	Art. 93 de la loi de finances rectificative 2003-1312 (modifié par la loi 2010-1330)	Art. 1 et 6 de la loi 57-444		Art. 24 de la loi 96-452	Art. L12i et R25-1 du Code des pensions civiles et militaires	
	Agents concernés	SURV❶ de cat. C, B, A Uniquement agents de la branche Surveillance (SURV) de catégorie C, B et A (inspecteurs, IR)	Fonctionnaires actifs		Tous les agents en service actif	Tous les militaires	
Ouverture des droits	**Âge minimum**	57 ans ❷	52 ans	57 ans	52 ans	Pas de condition d'âge	
	Durée de services minimum	à partir de 17 ans de Surveillance (17 ans de services actifs en Douanes) et 27 ans de services publics effectifs (à partir de 60 ans, la condition des 27 ans ne s'applique plus)	27 ans de services dans la Police nationale	17 ans de services actifs	27 ans de services pénitentiaires	17 ans de services militaires effectifs	27 ans de services militaires effectifs
	Limite d'âge	62 ans	57 ans	60 ans (A⁺) 61 ans (A⁺⁺)	57 ans	Variable selon les grades Entre 56 et 60 ans	Entre 56 et 59 ans
	Dégressivité (perte partielle de « bonification » jusqu'à la limite d'âge)	OUI (1 trimestre/trimestre) entre 60 et 62 ans Un trimestre retiré par trimestre effectué au delà de l'âge de 60 ans et 3 mois ❸ → 60 ans et 2 mois : pas de trimestre retiré → 60 ans, 3 mois et 1 jour : 1 trimestre retiré	NON pas de dégressivité	OUI 1 trimestre retiré par trimestre au-delà de 57 ans	NON pas de dégressivité	OUI (1 an/an) Diminution d'une année par année effectuée au delà de l'âge de 59 ans	
	Écrêtement (perte totale de « bonification » à partir de la limite d'âge)	OUI Fin de la « bonification » après 62 ans	NON pas de perte de bonification, la bonification s'applique sur les services accomplis au delà de la limite d'âge	OUI perte de la bonification au delà de la limite d'âge	NON Pas de perte de bonification ; la bonification ne s'applique pas sur les services accomplis au delà de la limite d'âge	OUI Fin de la « bonification » après 62 ans	
	Taux de cotisation retraite	13,33% ❹	13,03%		13,03%	13,03%	
	Assiette de liquidation (sur la base d'un taux maximum à 75 %)	exemple contrôleur principal (CP) : 75 % de 2988 € = 2241 € ❺	exemple major (B) : 75 % de 3238 € = 2428,50 €	NC *non communiqué*	exemple major pénitentiaire : 75 % de 3208 € = 2406 €	NC *non communiqué*	
Autres bonifications	**Cumulable avec les services hors d'Europe (dépaysement) et bonification technique**	OUI	OUI		OUI	OUI	
	La bonification permet d'aller au-delà du taux de 75%	NON ❻	OUI		NC	OUI (possibilité de cumuler les pensions civiles et militaires)	

Source : document de travail DGDDI du 22/03/2022

b) Commentaires

Agents concernés ❶

L'iniquité fondamentale se situe dans le fait qu'un agent de la branche Surveillance (SURV) reclassé dans la branche AG/CO, pour des raisons de convenance personnelle ou de santé, perd le bénéfice de la bonification d'ancienneté ; tandis que les agents des autres ministères peuvent, pour convenance personnelle ou pour des raisons de santé, solliciter leur placement sur des postes administratifs sans perdre leur bonification.

Le bénéfice de la bonification d'ancienneté est donc beaucoup plus incertain pour les douaniers que pour les autres agents concernés puisqu'ils devront :

- être en mesure de « tenir » physiquement au sein de la branche Surveillance jusqu'à un âge avancé ;
- ne jamais subir de problème de santé ou accident de service (par exemple se faire faucher par un véhicule) les rendant inaptes à l'exercice au sein de la branche Surveillance ;
- ne jamais subir de restructuration les privant de reclassement dans leur branche au sein de leur périmètre géographique...

Services actifs acquis en SU ?
Pas pour tout le monde !

Un ancien ministre en charge des retraites affirme, malgré nos écrits, qu'en Douane « *la bonification ne reconnait que la pénibilité, pas le risque !* ».
Idem pour un cadre supérieur de la DGDDI qui parle de « *métiers doux de la Surveillance* ».
Les concepts de *force probante* - *dissuasion* sont niés.
Consternant d'incompétence... ou le règne des Techno-crasses !?

En comparaison, les agents des autres ministères ont pour seul enjeu, en termes de bonification, de rester dans les rangs de leur administration la durée requise, sans subir l'effet de changements de fonctions ou de problèmes de santé.

Ouverture des droits ❷

En matière d'ouverture des droits, les personnels des douanes – de la branche SURV – sont également les plus mal lotis. À l'exception des commissaires de police, tout le monde bénéficie de conditions plus favorables.

Perte de bonification ❸

Au niveau des 3 administrations civiles, les personnels des douanes – de la branche SURV – sont les seuls (avec les commissaires de police) à subir une perte de bonification au delà d'une limite d'âge.
Quand on sait que le recrutement en Douanes se fait à un âge plus tardif qu'au sein des autres administrations (notamment du fait d'une compétition de candidats surqualifiés aux concours), et que les durées de cotisation ne cessent de se rallonger (en plus des spécificités évoquées en ❶), le bénéfice de la bonification d'ancienneté risque de n'être plus qu'un mirage pour nombre d'agents de la Surveillance.

Taux de cotisation retraite ❹

En Douanes, le taux de cotisation est le plus élevé quand bien même le bénéfice final d'une bonification d'ancienneté pour la retraite est le plus aléatoire (voir raisons citées en ❶ et ❸).
Les agents qui ont surcotisé pour leur bonification retraite sans avoir atteint la durée minimale ne bénéficient :

- d'aucune forme de proportionnalité de bonification ;
- ni d'aucun remboursement des sommes prélevées pour un dispositif dont ils ne bénéficieront pas.

Assiette de liquidation (sur la base d'un taux maximum à 75 %) ❺

En relation avec le ❹, au taux de cotisation le plus élevé pour les douaniers de la branche Surveillance correspond l'assiette de liquidation la plus basse, avec un écart de l'ordre de 200 euros par rapport aux autres administrations.

Autres bonifications (services hors d'Europe et bonifications techniques) ❻

Sur ce dernier point, la DGDDI ne déroge pas à la règle et ses personnels font encore partie des plus mal lotis, puisque les douaniers ne peuvent pas aller au-delà des 75% !

B) Remarques et revendications SOLIDAIRES en matière de retraite

a) Compensation : fin du plancher (~~17 ans~~ 1 an) et du plafond (~~5 ans max de bonif'~~) et réelle « bonification » (du 1/4 → 1 trimestre/an →1 an tous les 4 ans, sans limite) !

Présentation

La « bonification » du 1/5e n'en est pas réellement une, c'est une compensation de la perte d'espérance de vie.

En effet 1 an d'espérance de vie est perdu tous les 5 ans de travail :
- de nuit,
- en équipes successives alternantes,
- exposé à :
  - toutes conditions météorologiques,
  - tous types de marchandises…

Constat

Une réelle bonification consiste en l'octroi d'un seuil supérieur au 1/5e, c'est-à-dire davantage que la correction de la perte d'espérance de vie.

De même, la perte d'espérance de vie n'attend pas 17 ans et plus encore 27 ans, elle est agissante dès la 1ère année de travail exposé.

Triple revendication

C'est pour cela que SOLIDAIRES exige une suppression du plancher (de 17 ans de sujétions) et du plafond (de 5 ans maximum de bonification).

Bonif' du 1/4 : Une bonification d'un trimestre par année de travail doit être acquise dès la 1ère année.

Sans limitation : En échelle annuelle, notre revendication signifie 1 an de bonification tous les 4 ans, et sans limite (droit à 6, 7, 8 ans, etc de bonification) !

Maintien si reclassement : la « bonification » SURV doit être acquise aux agents reclassés en AG-CO pour des raisons indépendantes de leur volonté (accident de service, maladie professionnelle, etc).

b) Compensation (bis) : élargissement-extension aux AG-CO car « même corps = même dispositif » !

Présentation

À la Direction générale de la Police nationale (DGPN), tous les policiers bénéficient de la compensation du 1/5e, qu'ils soient :
- en brigade anti-criminalité (BAC),
- ou sur des fonctions administratives.

Pourquoi ? Parce qu'ils font tous partie du même corps.

La seule distinction s'applique aux personnels scientifiques car ils intègrent un corps particulier : celui des policiers scientifiques.

D'ailleurs cette distinction fait l'objet d'une revendication et d'une mobilisation des personnels policiers scientifiques pour réparer ce préjudice !

Constat

Les agents AG-CO des contributions indirectes (CI) ont subi une iniquité en perdant leur statut de service actif lors du détachement des CI de l'ex-Direction générale des impôts (DGI).

Pour les personnels AG-CO en horaires de nuit (Unité dédiée au dédouanement de nuit à Roissy [UDD nuit] et bureaux de Calais et Dunkerque, il s'agit de tenir compte de leur régime de travail, 24h/24 et 365j/an, pour lesquels ils se sont mobilisés à plusieurs reprises.

Pour les personnels OPCO en horaires atypiques ou vérificateurs, il s'agit de tenir compte de leur disponibilité opérationnelle et de l'exposition à tout moment notamment à des agents chimiques dangereux (ACD) lors de l'ouverture de colis ou de conteneurs.

Double revendication

Catégorie d'active pour AG-CO : Les personnels douaniers de catégorie C, B et A, SURV et CO font partie d'un même corps, respectivement d'*agent de constatation des douanes et droits indirects,* de *contrôleur des douanes et droits indirects* et *personnels de catégorie A des services déconcentrés de la DGDDI.*

Ils doivent donc bénéficier du même dispositif ! C'est-à-dire que SOLIDAIRES revendique le bénéfice de la catégorie d'active pour les personnels AG-CO.
Cela permet de garantir un parcours professionnel choisi sans crainte de perdre le bénéfice de la compensation, selon les aléas de la vie.

A minima, remboursement : Sur ce point, a minima, toute perte de bonification doit s'accompagner du remboursement de la surcotisation, sinon c'est la double-peine !

c) Indemnitaire *(de l'intersyndicale de 2019, que SOLIDAIRES continue de défendre !)*

Lors de la mobilisation du printemps 2019, relative notamment aux conditions de mise en œuvre du Brexit, un cahier revendicatif intersyndical a été élaboré.
Il fut transmis, au nom de l'intersyndicale, par SOLIDAIRES au ministre de l'Action de l'Action et des Comptes publics d'alors, Gérald Darmanin.
→ « *Prime de départ à la retraite d'un mois de salaire* »
→ *« Inclusion de toutes les primes pour le calcul des pensions de retraites »*
→ « *Suppression de tout malus lié à l'age de départ en retraite!* »

d) Rétroactivité

Toutes les revendications développées ci-avant, SOLIDAIRES en exige l'application de manière rétroactive.
Cela a le mérite de la clarté et évite les effets de seuil !

Lexique

Sigle / Abréviation	Signification
AG-CO	Branche Opérations commerciales et administration générale
BSE	Brigade de Surveillance Extérieure
Cat.	Catégorie
CDE	Chef d'équipe
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGC	Confédération générale des cadres
CGT	Confédération générale du travail
CTR	Comité technique de réseau (= Comité de l'ensemble de la DGDDI)
DG	Direction générale
DGDDI	Direction générale des Douanes et Droits indirects
Éch.	échelon
GT	Groupe de travail
IM	Indice majoré (= indice de rémunération)
IS	Inspection des services
Lab' AuRA	Laboratoire Auvergne-Rhône-Alpes (chantier expérimental de remise en cause des conditions de travail et de l'exercice des missions : changement d'horaires, de rédaction des actes contentieux)
LCF	Lutte contre la fraude
NBI	Nouvelle bonification indiciaire
SLA	Saint-Louis Autoroute
SU / SURV	Branche Surveillance
TMF	Transfert/abandon des missions fiscales (transfert/abandon programmé de la quasi totalité des taxes collectées par la DGDDI vers la DGFiP)
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes
USD-FO	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des Douanes [SNCD] et du syndicat Force Ouvrière [FO])

Pour SOLIDAIRES siégeaient : *Yannick Devergnas, Yann Gebbink et Jean-Joseph Simoni.* ***Pour davantage de précisions, les contacter.***

La montagne accouche d'un mulot (de labo...) !

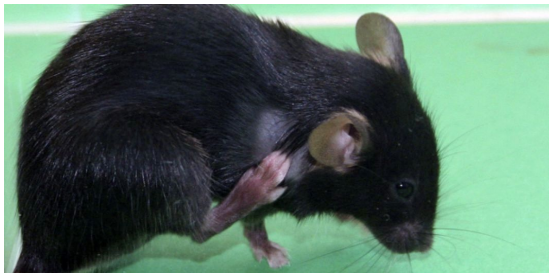

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : contact@solidaires-douanes.org
adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !